Guide de SAISIE EN LIGNE de l'ATTESTATION EMPLOYEUR Pôle emploi

Pour les particuliers employeurs



Ce document vous guide dans la saisie de votre attestation en ligne. Tout type d'attestation peut être saisi en ligne :

- mode de déclaration : bulletin de salaire ou CESU,
- type de contrat : contrat à durée déterminée ou contrat à durée indéterminée.

La saisie de votre attestation se déroule en 4 étapes et plusieurs aides sont à votre disposition.

Avant de commencer votre saisie, assurez-vous bien d'avoir les 13 derniers bulletins de salaire ou attestations d'emploi (CESU) de votre salarié, son contrat de travail et son solde de tout compte. Il vous sera également demandé son numéro de sécurité sociale complet

(15 caractères) et sa date de naissance.

Sommaire

Cliquez sur le titre ou le numéro de page pour accéder directement à la page

Saisie d'une attestation sur pole-emploi	.fr p. 4
Vérification de vos coordonnées	р. 5
Un formulaire en 4 étapes :	
Étape 1 : État civil du salarié	р. 6
Étape 2 : Contrat de travail Étape 2-1: CDI Étape 2-2: CDD Étape 3 : Salaires et primes Étape 3-1: pour bulletin de salaire Étape 3-2: pour CESU Étape 4 : Solde de tout compte Étape 4-1: pour bulletin de salaire Étape 4-2: pour CESU	р. 7 р. 8 р. 9 р. 10 р. 11 р. 12
Contrôle, validation et transmission	р. 13
Confirmation de transmission	р. 14
Gérer vos attestations	р. 15

SAISIE D'UNE ATTESTATION sur pole-emploi.fr



Vérification de VOS COORDONNÉES

ant de commencer l	'attestation	
Adresse postale Adresse électronique N* téléphone 1 Je confirme que mes vos coordonnées sont en	ées 7 LAPLACESS 14500 sandra@free.fr 09 99 99 99 99 coordonnées sont correctes, avant de commencer le formulaire onées, mettez-les à jour en cliquant sur le bouton Modifier mes coordonnée	Préparez - les bulletins de salaire de votre salaité (au maximuentes 13 derniers), - le solde de tout compte (ou dernier bulletin de salaire), - le certificat de travail.

Avant de remplir les différentes parties du formulaire, vous devez vérifier et confirmer l'exactitude des coordonnées qui seront indiquées sur l'attestation

En cas d'erreur, vous pouvez modifier vos coordonnées en cliquant sur le bouton « modifier mes coordonnées »

Après avoir confirmé vos coordonnées, vous pouvez « Commencer l'attestation »

Un formulaire EN 4 ÉTAPES

Étape 1 : État civil du salarié Vous devez renseigner l'identité de votre salarié, ses coordonnées ainsi que son numéro de sécurité sociale et sa date de naissance. + Attestation employeur À savoir Etape 4 Solde de tout compte Etape 2 Etape 3 Etape 1 Etat civil du salarié Contrat de travail alaires et primes Des aides à la saisie sont accessibles sur Les champs signalés par un astérisque (*) sont obligatoires. chaque étape du Coordonnées du salarié formulaire. Identité du salarié Saisissez les informations suivantes sur la situation du salarié * Civilité 🔿 Madame 🛛 Mademoiselle 🔿 Monsieur Nom de naissance Nom marital *Prénom Ex: JJ/MM/AAAA *Date de naissance L'attestation est * Le salarié a-t-il un lien de parenté avec 🔿 Oui 🚫 Non l'employeur contextualisée en Adresse du salarié N* de voie fonction du mode de déclaration: Type de voie Nom de la voie Urssaf / Pajemploi Complément d'adresse ou chèque emploi Ex : Tour Mirabelle, Escalier C service universel *Code postal (CESU) *Commune Sélectionnez votre commune 🛩 Protection sociale du salarié Ce numéro contient 15 chiffres : le numéro de sécurité sociale du salarié (13 chiffres) + la clé (2 chiffres) Ex: 2 70 08 75 113 029 78 Numéro de sécurité sociale du salarié Où trouver le n° de sécurité sociale du salarié ╋ Informations sur l Pratique * Dernier emploi de votre salavié(e) × *Type de rémunération 🔿 BS bulletins de salaire et déclarations 🔿 CESU Chèque emploi service universel A chaque étape, vous ominatives simplifiées avez la possibilité * Le salarié relève-t-il du régime 🔘 Oui 🔘 Non local Alsace-Moselle ? d'enregistrer le formulaire et de le compléter Enregistrer pour finir plus tard Abandonner et continuer plus tard.

Étape 2 : Contrat de travail

Les natures de rupture de contrat sont proposées en fonction du type de contrat sélectionné (CDI, CDD). En cas de doute sur la nature à renseigner une aide est à votre disposition en haut de page. Suivant la nature de rupture de contrat, il peut vous être demandé des renseignements complémentaires.

Exemples :

Une période de préavis peut être à renseigner. Une aide spécifique est à votre disposition en cas de doute.

En cas de rupture anticipée d'un CDD, il sera demandé la date de fin de contrat initialement prévue.

Etape 2-1 : Contrat de travail à durée indéterminée CDI

tape 1 Itat civil du salarié	Etape 2 Contrat de travail	Etape 3 Salaires et primes	Etape 4 Solde de tout compte	VALIDATION
s champs signalė́s p	ar un astérisque (*) sont (obligatoires.	-1L	Licenciement ou retrait de l'enfant Rupture Conventionnelle Fin de période d'essai
Rupture du cont	rat de travail			Mise à la retraite par l'employeur Départ à la retraite à l'initiative du s
* Тур	e de contrat de travail 💿 🤇			Démission Résiliation judiciaire du contrat
*Nature de la ruptur	e du contrat de travail Lic	enciement ou retrait de l'er	nfant <u> </u>	sur la nature de la rupture
4	Est-ce un licenciemer	nt pour faute ? 🔿 oui 💽 r	ion	
* Date de notifica	ation de la rupture	En save	ir plus sur la date de notification	
- Saisir les période	es de préavis ? <u>En sa</u>	voir plus sur les périodes de pré	avis	
/euillez indiquer les p	périodes de préavis effect	uées et/ou non effectuées		
Préavis effe	ctué et payé Du	Au		
Préavis non effe	ctué et payé Du	Au 📃		
Préavis non effecti	ué non payé Du	Au Au		
Période d'emplo	í.			
/euillez saisir la péri	iode d'emploi.			
Pour cela, indiquez : l	e premier jour du contrat	jusqu'au dernier jour de c	ontrat, y compris le préavis.	
*Période de l'em	iploi salarié	Au		
	* Horaire de travail	heure(s) par s	emaine	
)ernier jour travaillé	et payé			
/euillez indiquer le de Cette date permet de	ernier jour travaillé et pay déterminer la période de s	é. Il s'agit du dernier jour où salaire à renseigner lors de	ù le salarié était présent sur le li e la prochaine étape et de pré-af	eu de travail. ficher les périodes de paie pour faciliter votre saisie.
* Demier j	our travaillé payé	En savoir	r plus sur le dernier jour travaillé pavé	i .

Etape 2-2 : Contrat de travail à durée déterminée CDD

Etape 1 Etat civil du salarié	Etape 2 Contrat de travail	Etape 3 Salaires et primes	Etape 4 Solde de tout compte		
es champs signalés p	ar un astérisque (*) sont o	bligatoires.	F	in de période d'essai In de contrat à durée déterminée Rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée	
Rupture du cont	rat de travail		F	in d'accueil occasionnel Aise à la retraite par l'employeur	
* Тур	e de contrat de travail 🔘 C	DI 💿 CDD		Départ à la retraite à l'initiative du salarié Résiliation judiciaire du contrat Décès de l'employeur	
*Nature de la ruptur	e du contrat de travail Rup	oture anticipée d'un contra	t à durée déterminée 🧹 🤋 A	Autre motif	
Date de notific Saisir les périod Période d'emplo	ation de la rupture es de préavis ? <u>En sav</u>	oir plus sur les périodes de pré	ir plus sur la date de notification iavis		
Date de notific Saisir les périod Période d'emplo Veuillez saisir la pér	ation de la rupture en sav es de préavis ? <u>En sav</u> l iode d'emploi.	ioir plus sur les périodes de pré	ir plus sur la date de notification lavis		
Date de notific Saisir les périod Période d'emplo Veuillez saisir la pér Pour cela, indiauez :	ation de la rupture es de préavis <u>? En sav</u> l iode d'emploi. le premier jour du contrat j	oir plus sur les périodes de pré	ir plus sur la date de notification iavig		
Date de notific Saisir les périod Période d'emplo Veuillez saisir la pér Pour cela, indiquez : "Période de l'en	ation de la rupture 2 En sav es de préavis 2 En sav l iode d'emploi. le premier jour du contrat j uploi salarié	ioir plus sur les périodes de pré usqu'au dernier jour de cr	ir plus sur la date de notification iavis outrat, y compris le préavis.		
Date de notific Salsir les périod Période d'emplo Veuillez saisir la pér Pour cela, indiquez : "Période de l'em	ation de la rupture es de préavis ? En sav l iode d'emploi. le premier jour du contrat j sploi salarié * Horaire de travail	oir plus sur les périodes de pré usqu'au dernier jour de c a Au , heure(s) par s	ir plus sur la date de notification lavig outrat, y compris le préavis.		
Date de notific Salsir les périod Période d'emplo Veuillez saisir la pér Pour cela, indiquez : "Période de l'em Dernier jour travaillé	ation de la rupture es de préavis ? En sav l iode d'emploi. le premier jour du contrat j ploi salarié * Horaire de travail et payé	oir plus sur les périodes de pré usqu'au dernier jour de c Au heure(s) par s	ir plus sur la date de notification iavis ontrat, y compris le préavis.		
Date de notific Saisir les périod Période d'emplo Veuillez saisir la pér Pour cela, indiquez :	ation de la rupture es de préavis ? En sav l iode d'emploi. le premier jour du contrat j ploi salarié * Horaire de travail et payé déterminer la période de s	ioir plus sur les périodes de pré usqu'au dernier jour de c Au , heure(s) par s , II s'agit du dernier jour oi alaire à renseigner lors de	ir plus sur la date de notification iaxig outtrat, y compris le préavis. 	lieu de travail. afficher les périodes de pale pour faciliter votre saisie	t.

Étape 3 : Salaires et primes

Etape 3-1 : pour bulletins de salaire

A l'étape 1, si votre mode de déclaration est de type bulletins de salaire (Urssaf ou Pajemploi), vous devez indiquer à cette étape les salaires bruts mensuels hors congés payés.

	-	-	1			X	Drations
pe 1 : civil du salarié	Etape 2 Contrat de travail	Etape 3 Salaires et primes	Etape 4 Solde de tout compte				Pratique
		4					Présence de lie
Vous reprene	z le formulaire à l'éta alaires sans les prim	pe en cours, c'est-à-d es et sans les indemr	lire à l'étape 3 hités de congés pavés				évitant la ressa
Les primes se	ront à renseigner da	ns le bloc "Primes" e	n bas de cette page.				salaires identio
namps signalés par	un astérisque (*) sont ob	ligatoires.		7 En savoir	plus sur la deduction des conges payes,		sur le ou les mo
laires							suivants.
us avez indiqué com cas d'erreur de sais	me dernier jour travaillé et ie du dernier jour travaillé	payé : le 05/03/2012. Vous e et payé, vous pouvez rectifie	devez donc remplir les 3 pé r cette information. Pour cel	riodes d'emploi ci-dessous la, <u>revenir à l'étape 2.</u>			
				? Comment	remplir le trbleau des salaires		
Période de paie 🖬	* Nombre d'heures travaillées	Nombre de jours non integralement payés ((congés sans solde,	* Salaire brut mensuel sans les primes et sans les indemnités de congés pavés	Copier les données	Observation (explication d'une variation des salaires)	н	
		arrets maracle, etc)		Appliquer à la ligne suivante			
u 31/12/2011	120 , heure(s)	jour(s)	1140, euros	Appliquer aux lignes suivantes	30 caractères restants		
u 01/01/2012				Appliquer à la ligne suivante	Arrêt maladie		
u 31/01/2012	o neure(s)	jour(s)	U, OJedros –		17 caractères restants		
u 01/02/2012	120 0 heure(s)	iour(s)	1140 00 euros				_
u 29/02/2012	120 , 0 neare(a)				30 caractères restants		Le tableau
							des primes ne
imes							s'affiche que s
vez-vous versé des p	rimes au salarié? 💽 🔍	C Non					vous cochez
				? <u>Co</u>	mment remplir le tableau des primes		« oui »
*Périe Data da dábut	ode de prime	"Date de paiement	*Nature de la pri	me M	ontant Brut		
Date de debut				-	, euros		
	(200		L				
					Ajouter une prime		

Nombre d'heures travaillées :

Le nombre d'heures à indiquer est celui des bulletins de salaire.

Le nombre de jours n'ayant pas été intégralement payés correspond au nombre de jours non payés, notamment les congés sans solde, les absences pour maladie ou maternité.

Vous devez indiquer **les jours d'absence non payés**, quel qu'en soit le motif, y compris les samedis et dimanches s'ils sont inclus dans la période d'absence *(exemple : pour une absence du 01 au 31/01/2012, voir exemple ci-dessus).* Pour un(e) assistant(e) maternel(le), les indemnités liées à l'entretien, les indemnités kilométriques ou indemnités de repas (non soumises à cotisations sociales) ne doivent pas figurer dans cette rubrique. Les indemnités et primes (prime de vacances, prime de fin d'année...) de périodicité différente du salaire mensuel doivent être portées dans la rubrique « primes ».

Etape 3-2 : pour CESU

A l'étape 1, si votre mode de déclaration est de type CESU, vous devez indiquer les salaires nets mensuels en incluant les congés payés.

tape 1 Itat civil du salarié	Etape 2 Contrat de travail	Etape 3 Salaires et primes	Etape 4 Solde de tout compte		
Vous reprene: Indiquez les s	z le formulaire à l'étaj alaires sans les prim un astérisque (*) sont obli	pe en cours, c'est-à- es. Les primes seror gatoires.		le bloc "Primes" en bas	de cette page.
Salaires					
Vous avez indiqué com En cas d'erreur de saisi	me dernier jour travaillé et ; le du dernier jour travaillé e	payé : le 05/03/2012 . Vous t payé, vous pouvez rectifi	e devez donc remplir les 3 er cette information. Pour	périodes d'emploi cl-dessous. cela, <u>revenir à l'étape 2.</u> ? <u>Comment re</u>	mplir le tableau des salaires
Période de paie 🗑	* Nombre d'heures travaillées	Nombre de jours non integralement payés (congés sans solde, arrêts maladie, etc)	* Salaire net mensuel (y compris congés payés)	Copier les données	Observation (explication d'une variation des salaires)
Du 01/12/2011 au 31/12/2011	120 , heure(s)	,jour(s)	1200, euros	Appliquer à la ligne suivante Appliquer aux lignes suivantes	30 caractères restants
Du 01/01/2012 au 31/01/2012	0, 0 heure(s)	31, 0 jour(s)	0, 00 euros	Appliquer à la ligne suivante	30 caractéres restants
Du 01/02/2012 au 29/02/2012	120, 0 heure(s)	jour(s)	1200, 00 euros	[30 caractères restants
Bases de cotisations _ *Cotisations sur ∩ Fo	nfait O Réel				
Primes					
Avez-vous versé des p	rimes au salarián C. Oui	Non		? Com	ment remplir le tableau des pri
				(1)	

Le tableau des primes ne s'affiche que si vous cochez « oui »

Vous devez renseigner le salaire net versé au salarié.

Le nombre d'heures travaillées à indiquer est celui de l'attestation d'emploi du chèque emploi service. Vous devez indiquer les jours d'absence non payés, quel qu'en soit le motif, y compris les samedis et dimanches s'ils sont inclus dans la période d'absence (exemple : pour une absence du 01 au 31/01/2012, voir ci-dessus).

Vous devez sélectionner la base de calcul de vos cotisations URSSAF, soit sur la base du salaire réel, soit sur la base d'un forfait. En cas de changement de base en cours d'année, veuillez indiquer la dernière base de cotisations.

A sed series of the mentités sont contextualisés en fonction du type de contratise. Contraction Contraction Contraction Contraction Contraction Contraction Contraction	Étape 4 : Solde de tout compte	
<form></form>	Les types d'indemnités sont contextualisés en fonction du type de contrat sélectionné.	
<form></form>	Etape 4-1 : Solde de tout compte pour bulletin de salaire	
<pre>tetion employer</pre>		
Per di autori	Attestation employeur ? Add	
	Etape 1 Etape 2 Etape 3 Etape 4 Solde de tout Etat civil du salarié Contrat de travail Salaires et primes Etape 4 Solde de tout	Le montant indiqué sera le salaire
<form></form>	es champs signalés par un astérisque (*) sont obligatoires.	brut
<form></form>	Sommes versées à l'occasion de la rupture du contrat	
Previou de paie Date de paiement Notade Chances travaillée Montant trat un unaissi de précise de comple	Dernier salaire	
<form></form>	Période de paie Date de paiement 'Nombre d'heures travaillées 'Montant brut	
<pre>www.www.www.www.www.www.www.www.www.ww</pre>	Du 01/03/2012 au 05/03/2012 . heure(s) . euros	
Weining wei	Indemnitée de tréssie et consée	
Compte graves not petite Compte graves not petite Compte graves not petite Compte graves not petite Office petite de la compte de comp	Préavis payé et non effectué . euros	
The indext de la la contrate de l	Congés payés non pris 50 , 00 euros 2. Comment renseigner les indemnités de rupture	
In cas de licenciement (sauf en cas de licenciement pour faute grave ou lourde), le salarié eut avoir droit à une indemnité de licenciement dont le montant varie en fonction de on activité et de son ancienneté. Iour connaître le montant de l'indemnité légale de licenciement auquel votre salarié eut prétendre, vous pouvez consulter le site http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/ Iu prendre contact avec la DIRECCTE de votre région. Iotal des autres indemnités liées à la rupture l Ii le salarié est en CDI, il s'agit de l'intégralité des sommes que vous avez versées ont l'indemnité légale de licenciement (hors congés payés et préavis). Iviende de paie de licenciement (hors congés payés et préavis). Iviende de ton effective	Autres indemnités versées à l'occasion de la rupture de contrat (hors préavis et congés) Indemnités légales de licenciement ou de 50, 00 euros Total des indemnités liées à la rupture 50, 00 euros Ex. : indemnités conventionnelles, transactionnelles, légales.	
In cas de licenciement (sauf en cas de licenciement pour faute grave ou lourde), le salarié eut avoir droit à une indemnité de licenciement dont le montant varie en fonction de on activité et de son ancienneté. our connaître le montant de l'indemnité légale de licenciement auquel votre salarié eut prétendre, vous pouvez consulter le site http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/ u prendre contact avec la DIRECCTE de votre région. otal des autres indemnités liées à la rupture : i le salarié est en CDI, il s'agit de l'intégralité des sommes que vous avez versées ont l'indemnité légale de licenciement (hors congés payés et préavis). Verentie de paiement : Nontre d'heures travailées : Nortant tot Verentie de paiement : Nontre d'heures travailées : Nortant tot Verentie de paiement : Nortant tot préavis et congés Préavis payée non pris :: euros Verentie inde mont préavis et congés et congés et congés et se se congés et préavis et congés et congés et no effectué :: euros Verentie inde mont et congris : Préavis payée trave et contrat tous préavis et congés :	Indemnité légale de licenciement :	
<pre>void doit à une indemnité de licenciement dont le montant varie en fonction de on activité et de son ancienneté. our connaître le montant de l'indemnité légale de licenciement auquel votre salarié eut prétendre, vous pouvez consulter le site http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/ u prendre contact avec la DIRECCTE de votre région. otal des autres indemnités liées à la rupture : i le salarié est en CDI, il s'agit de l'intégralité des sommes que vous avez versées ont l'indemnité légale de licenciement (hors congés payés et préavis).</pre>	En cas de licenciement (sauf en cas de licenciement pour faute grave ou lourde), le salarié	
on activité et de son ancienneté. our connaître le montant de l'indemnité légale de licenciement auquel votre salarié eut prétendre, vous pouvez consulter le site http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/ u prendre contact avec la DIRECCTE de votre région. otal des autres indemnités liées à la rupture : i le salarié est en CDI, il s'agit de l'intégralité des sommes que vous avez versées ont l'indemnité légale de licenciement (hors congés payés et préavis).	peut avoir droit à une indemnité de licenciement dont le montant varie en fonction de	
our connaître le montant de l'indemnité légale de licenciement auquel votre salarié eut prétendre, vous pouvez consulter le site http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/ u prendre contact avec la DIRECCTE de votre région. otal des autres indemnités liées à la rupture : i le salarié est en CDI, il s'agit de l'intégralité des sommes que vous avez versées ont l'indemnité légale de licenciement (hors congés payés et préavis).	son activité et de son ancienneté.	
eut prétendre, vous pouvez consulter le site http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/ u prendre contact avec la DIRECCTE de votre région. otal des autres indemnités liées à la rupture : i le salarié est en CDI, il s'agit de l'intégralité des sommes que vous avez versées ont l'indemnité légale de licenciement (hors congés payés et préavis).	Pour connaître le montant de l'indemnité légale de licenciement auquel votre salarié	
u prendre contact avec la DIRECCTE de votre région. Total des autres indemnités liées à la rupture : i le salarié est en CDI, il s'agit de l'intégralité des sommes que vous avez versées ont l'indemnité légale de licenciement (hors congés payés et préavis).	peut prétendre, vous pouvez consulter le site http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/	
otal des autres indemnités liées à la rupture : i le salarié est en CDI, il s'agit de l'intégralité des sommes que vous avez versées ont l'indemnité légale de licenciement (hors congés payés et préavis). <u>Période de paie</u> <u>Du 01/03/2012 au 05/03/2012</u> <u>Nombre d'heures travaillées</u> <u>Indemnités de préavis et congés</u> <u>Préavis payés non pris</u> <u>Préavis payés non pris</u> <u>euros</u> <u>Indemnités versées à l'occasion de la rupture de contrat (hors préavis et congés</u>)	ou prendre contact avec la DIRECCTE de votre région.	
i le salarié est en CDI, il s'agit de l'intégralité des sommes que vous avez versées ont l'indemnité légale de licenciement (hors congés payés et préavis). Période de paie Date de paiement * Nombre d'heures travaillées * Montant brut Du 01/03/2012 au 05/03/2012 Image: A travaillée de préavis et congés Préavis payé et non effectué , euros Congés payés non pris , euros Autres indemnités versées à l'occasion de la rupture de contrat (hors préavis et congés) Indemnités versées à l'occasion de la rupture de contrat (hors préavis et congés)	Total des autres indemnités liées à la rupture :	
ont l'indemnité légale de licenciement (hors congés payés et préavis).	Si le salarié est en CDI, il s'agit de l'intégralité des sommes que vous avez versées	
Période de paie Date de paiement * Nombre d'heures travaillées * Montant brut Du 01/03/2012 au 05/03/2012 Image: Comparis and C	dont l'indemnité légale de licenciement (hors congés payés et préavis).	
Période de paie Date de paiement ' Nombre d'heures travaillées ' Montant brut Du 01/03/2012 au 05/03/2012 Image: Comparison of the condition of the condi	CDD	
Du 01/03/2012 au 05/03/2012 Indemnités de préavis et congés Indemnités de préavis et congés Préavis payé et non effectué . euros Congés payés non pris . euros ¿ Comment renseigner les indemnités de rupture Autres indemnités versées à l'occasion de la rupture de contrat (hors préavis et congés) Indemnités de fin de contrat	Période de paie Date de paiement 'Nombre d'heures travaillées 'Montant brut	
Indemnités de préavis et congés Préavis payé et non effectué, euros Congés payés non pris, euros 2 <u>Comment renseigner les indemnités de rupture</u> Autres indemnités versées à l'occasion de la rupture de contrat (hors préavis et congés)	Du 01/03/2012 au 05/03/2012	
Préavis payé et non effectué,euros Congés payés non pris,euros Autres indemnités versées à l'occasion de la rupture de contrat (hors préavis et congés) Indemnités de fonde contrat [Indemnités de préavis et congés	
Conges payes non pris,euros	Préavis payé et non effectué	
Autres indemnités versées à l'occasion de la rupture de contrat (hors préavis et congés)	Conges payes non pris, euros	
Indemnitiés de fin de contrat	Autres indemnités versées à l'occasion de la rupture de contrat (hors préavis et congés)	
Indennines de ini de conner	Indemnités de fin de contrat	
Total des indemnités liées à la rupture, euros Ex. : indemnités conventionnelles, transactionnelles, légales.	Total des indemnités liées à la rupture,euros Ex. : indemnités conventionnelles, transactionnelles, légales.	

Si le salarié est en CDD, uniquement en cas de fin de CDD, vous devez verser une indemnité de précarité égale à 10% des salaires versés et mentionner le montant dans la case correspondante.

Etape 4-2 : Solde de tout compte pour CESU

Le montant indiqué sera le salaire net. Il n'y a pas de congés payés à indiquer pour les déclarations CESU car ils sont déjà inclus dans les salaires.

tape 1 Etat civil du salarié	Etape 2 Contrat de travail	Etape 3 Salaires et primes	Etape 4 Solde de tout compte		
s champs signalés p	oar un astérisque (*) sont	tobligatoires.			
Sommes versée	s à l'occasion de la	rupture du contrat			
Dernier salaire					
Veuillez indiquer les	informations du dornier h	ullatin da calaira			
	informations ou dermer t	ulleun de salaire			
	informations ou dernier b	ulleun de salaire			
	nnormations og dermer ti	uneun de salan e			
Période de	paie	Date de paiement	* Nombre d'heures travaillées	* Montant net	
Période de Du 01/03/201	pale 2 au 05/03/2012	Date de paiement	* Nombre d'heures travaillées	* Montant net	I.
Période de Du 01/03/201	paie 2 au 05/03/2012	Date de paiement	* Nombre d'heures travaillées	* Montant net	
Période de Du 01/03/201	paie 2 au 05/03/2012	Date de paiement	* Nombre d'heures travaillées	* Montant net	
Période de Du 01/03/201 Indemnités de préav Préavi	paie 2 au 05/03/2012	Date de paiement	* Nombre d'heures travaillées	* Montant net	
Période de Du 01/03/201 Indemnités de préav	paie 2 au 05/03/2012	Date de paiement	* Nombre d'heures travaillées	* Montant net]
Période de Du 01/03/201 Indemnités de préav Préavi	paie 2 au 05/03/2012	Date de paiement	* Nombre d'heures travaillées	* Montant net	gner les indemnités de ruptur
Période de Du 01/03/201 Indemnités de préav Préavi Autres indemnités v	paie 2 au 05/03/2012 fs s payé et non effectué ersées à l'occasion de la	Date de paiement	* Nombre d'heures travaillées	* Montant net	gner les indemnités de ruptu
Période de Du 01/03/201 Indemnités de préav Préavi Autres indemnités v Indemnités légales d		Date de paiement	' Nombre d'heures travaillées	Montant net euros euros Comment renseit	gner les indemnités de ruptu

Indemnité légale de licenciement :

En cas de licenciement (sauf en cas de licenciement pour faute grave ou lourde), le salarié peut avoir droit à une indemnité de licenciement dont le montant varie en fonction de son activité et de son ancienneté.

Pour connaître le montant de l'indemnité légale de licenciement auquel votre salarié peut prétendre, vous pouvez consulter le site **http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/** ou prendre contact avec la DIRECCTE de votre région.

Total des autres indemnités liées à la rupture :

Si le salarié est en CDI, il s'agit de l'intégralité des sommes que vous avez versées dont l'indemnité légale de licenciement (hors préavis).

r erreae ac pare	Date de paiement	' Nombre d'heures travaillées	* Montant net	
Du 01/03/2012 au 05/03/2012		heure(s)	, euros	
nnités de préavis Préavis pavé et non effectué	Puros			
			? Comment ren	seigner les indemnités de rup
		an and an day		
es indemnités versées à l'occasion d	e la rupture de contrat (ho	rs preavis)		
es indemnités versées à l'occasion d Indemnités de fin de contrat	e la rupture de contrat (ho 50 , 00 euros	ispreavis)		

Si le salarié est en CDD, uniquement en cas de fin de CDD, vous devez verser une indemnité de précarité égale à 10% des salaires versés et mentionner le montant dans la case correspondante.

CONTRÔLE, VALIDATION et TRANSMISSION

ape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Validation	
at civil du salarié	Contrat de travail	Salaires et primes	Solde de tout compte		
Avant de va	lider votre attestatio	n employeur, vérifiez	les informations ci-de	ssous	
Afficher le détail	Etape 1 : Etat ci	vil du salarié			
Afficher le détail	Etape 2 : Contra	it de travail			
Afficher le détail	Etape 3 : Salain	es et primes			
Afficher le détail	Etape 4 : Solde	de tout compte			
champs signalés p	ar un astérisque (*) sont (obligatoires.			
ignature de l'at	testation employeur	: attestation sur l'hon	ineur		
	*Nom du signataire				
- 1	Prénom du signataire				
	*En qualité de	~			
] Je certifie que le	s renseignements indiqué	s sur la présente attestatio	on sont exactes et que le m	otin de rupture est Fin de p	ériode d'essai.
a transmission des avail.	données par Internet vaut	transmission au Pôle empl	loi pour satisfaire aux obliga	tions prévues aux articles F	-1234-9 et suivants du code du
n savoir plus sur le	s données informatiques	personnelles			
erci de préciser les	coordonnées de la persor	nne que Pôle emploi peut c	ontacter, pour préciser certai	ines informations renseign	ées:
	de la personne à joindre		Téléphone	à joindre	
Nom					

Pour vérifier les informations saisies, vous pouvez cliquer sur le lien « afficher le détail » de chaque étape. Vous avez la possibilité d'effectuer des modifications le cas échéant.

Vous devez indiquer les nom, prénom, qualité du signataire et certifier l'exactitude des informations renseignées en cochant la case correspondante.

Cliquez ensuite sur « valider et transmettre l'attestation à Pôle emploi ».

CONFIRMATION de TRANSMISSION



Votre attestation a bien été validée, il ne vous reste plus qu'à **l'imprimer, la signer et la remettre à votre ancien salarié**.

GÉRER vos ATTESTATIONS



www.pole-emploi.fr

Pour plus d'informations, contactez votre conseiller Pôle emploi.

pôle emploi

Direction Générale Pôle emploi Immeuble le CINETIC avenue du Docteur Gley 75987 PARIS cedex 20